



# BNSSA

## BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE



**Durée**  
Variable



**Lieu**  
Arles  
Fos



**Groupe**  
De 4 à 10



**Tarif**  
Sur devis

### ■ Prérequis

Avoir 17 ans

PSE 1 à jour de formation continue

### ■ Public concerné

Toute personne titulaire du PSE 1

### ■ Objectifs

- Le candidat au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique doit être capable de :
- Situer son rôle et sa mission
- Mettre en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser
- Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission
- Situer les rôles de différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique
- Evaluer les risques spécifiques au milieu aquatique
- Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées
- Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées
- Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique

### ■ Compétences visées

- Natation : 2 entraînements par semaine
- Règlementation BNSSA
- Epreuves éliminatoires :
  - Parcours de sauvetage aquatique en continue de 100 m
  - Parcours de sauvetage avec palme, masque, tuba en continue de 250 m
  - Porter secours à une personne en milieu aquatique
- Epreuve théorique sous forme de QCM : règlementation BNSSA

### ■ Méthodes pédagogiques

Entraînement avec un maitre-nageur BPJEP ou BEESAN

- Parcours de sauvetage aquatique en continue de 100 m
- Parcours de sauvetage en palme, masque, tuba en continue de 250 m
- Porter secours à une personne en milieu aquatique



# **BNSSA**

## **BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE**

### ■ **Moyens pédagogiques**

- Fiche de suivi et d'évaluation
- Livret de formation
- Entraînement piscine encadré par un formateur BPJEP ou BEESAN

### ■ **Organisation de la formation**

- 2 séances 1H30 / semaine sauf vacances scolaires pour apprentissage des épreuves éliminatoires de natation
- 10 h pour apprentissage théorique sur la réglementation

### ■ **Modalités d'évaluation**

- Evaluation formative lors de l'apprentissage
- Evaluation certificative lors des épreuves de natation et réglementation

### ■ **Sanction**

Certificat de compétences

### ■ **Modalités et délais d'accès**

Formation réalisable en inter/intra.

Intra nous contacter.

Inter : inscription en ligne possible jusqu'à 48h du début de la formation.

### ■ **Maintien et actualisation des compétences**

Tous les 5 ans pour BNNSA

Tous les ans pour le PSE

### ■ **Formation accessible aux personnes handicapées**

Personne en situation de handicap, nous contacter.

### ■ **Qualification des formateurs**

Diplômé BPJEPS ou BEESAN

*Programme conforme au guide national de référence établi par le Ministère de l'Intérieur*

## **Nous contacter**

---



**ASF CROIX BLANCHE EN PAYS ARLES**

17 Rue Charlie Chaplin 13200 ARLES

Tél : 06.01.24.56.69 / 06.20.66.22.38

[www.croix-blanche-arles.com](http://www.croix-blanche-arles.com)